LES SITES ASTEO-LUXEMBOURG.COM - ASTEOLUXEMBOURG.COM

Category: Produits classiques: Danger!

Tag: Enquête





Ces sites proposaient de la gestion de patrimoine. Il s'agit de clones frauduleux d'une société financière luxembourgeoise. Il est sur la liste noire du site abeinfoservice.fr depuis le 06/04/2022 et de la CSSF (Autorité de contrôle luxembourgeoise) depuis le 16/06/2021 pour les deux sites.

Le site internet

Il n'est plus accessible à la date de nos recherches.

Le nom exact du VRAI SITE est : asteoluxembourg.lu

Les escrocs ont créé :

asteo-luxembourg.com

asteoluxembourg.com

La différence semble minime.

ERREUR

Il s'agit bien de sites étrangers à l'activité de la vraie société. Mais Google, malgré son "intelligence artificielle" ne voit pas la différence. Les résultats d'une recherche renvoie vers le VRAI site!

Nos recherches

Le site est sur deux listes noires.

https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites?page=3

https://www.cssf.lu/fr/2021/06/avertissement-concernant-des-courriels-envoyes-dans-le-format-prenom-nomasteoluxembourg-com/

Cette inscription sur la liste noire luxembourgeoise date du 16/06/2021.

Il a été usurpé le nom d'une vraie société de gestion de patrimoine de ce pays.

Cette situation a été rencontrée de nombreuses fois. La réputation du Luxembourg attire beaucoup les escrocs...

Conclusion:

Ces sites appartiennent aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur les sites cités dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens

Vous trouverez dans le lien ci-dessous l'enquête faite par le télégramme de Brest

http://adcfrance.fr/sinformer/medias/articles-de-presse/

Si vous avez effectué un investissement sur ces sites, vous pouvez nous contacter à l'adresse <u>placement@adcfrance.fr</u>. Il faudra simplement nous indiquer le nom du site et nous joindre dans votre mail les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-information

s-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.